

IMPORTANT : Veuillez **enregistrer le formulaire sur votre ordinateur** avant de le remplir avec Adobe Reader (version 8.0 ou plus). **Ne pas** remplir le formulaire dans un navigateur Web. **Ne pas** modifier le PDF dans aucune circonstance.

1. PRÉSENTATION DU PROJET

Titre du projet :

Résumé du projet (150 mots maximum)

Secteurs ciblés :

Veuillez cocher le ou les secteurs d'activité ciblés par votre projet :

Recherche et innovation

Culture

Éducation et enseignement supérieur

2. PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

Renseignements sur la coordonnatrice ou le coordonnateur québécois

Organisation :

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :

Nom, prénom :

Titre :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Renseignements sur la coordonnatrice ou le coordonnateur mexicain

Organisation :	
Nom, prénom :	Titre :
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :

Autre partenaire, s'il y a lieu, au Québec

Organisation :	
Nom, prénom :	Titre :
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :

Autre partenaire, s'il y a lieu, au Mexique

Organisation :	
Nom, prénom :	Titre :
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :

SIGNATAIRE DE LA CONVENTION DE SUBVENTION (pour les projets de plus de 10 000 \$)

Personne répondante pour l'organisation québécoise (la plus haute instance responsable des conventions ou des contrats internationaux)

Nom, prénom :	Titre :
---------------	---------

3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

Décrivez le projet (objectifs précis, activités, apport des partenaires, etc.) et expliquez en quoi il est novateur.
(500 mots maximum)

Indiquez les activités de promotion et de diffusion du projet que vous prévoyez réaliser avant, pendant et après son déroulement (p. ex., publication, publicité, utilisation de logos et d'hyperliens, colloques, conférences, etc.). (200 mots maximum)

Indiquez au moins un des [principes québécois de développement durable](#) pris en considération dans le cadre du projet.

<p>Principes à forte connotation environnementale</p>	<p>Principes à forte connotation sociale</p>	<p>Principes à forte connotation économique</p>
<p>La prise en compte de ces principes vise à favoriser le maintien de l'intégrité de l'environnement et à diminuer l'empreinte écologique du projet.</p> <p>Exemples d'applications possibles : consommation responsable (réduire, réutiliser et recycler), gestion des matières résiduelles, efficacité énergétique, diminution des gaz à effet de serre, réduction de la consommation d'eau, gestion de l'impact environnemental du projet et protection et préservation des composantes du milieu naturel, de la biodiversité et des écosystèmes.</p>	<p>La prise en compte de ces principes vise à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté, à favoriser l'équité et la solidarité sociale et à promouvoir l'action socialement responsable.</p> <p>Exemples d'applications possibles : participation et implication des membres de la collectivité et des personnes en intégration, prise en compte des besoins particuliers de différentes populations dans la conception et la réalisation du projet, et amélioration de la qualité de vie et du cadre de vie.</p>	<p>La prise en compte de ces principes vise à assurer que les activités de production et de création de richesse respectent les personnes ainsi que la capacité de support des écosystèmes.</p> <p>Exemples d'applications possibles : approvisionnement et achats responsables et locaux, éthique des affaires, création d'emploi, biens et services de qualité qui répondent aux besoins, créativité et innovation, diffusion de savoir-faire, d'expériences et de bonnes pratiques et gestion responsable des ressources humaines, financières et matérielles.</p>
<p>Protection de l'environnement Prévention Précaution Préservation de la biodiversité Respect de la capacité de support des écosystèmes Production et consommation responsables Pollueur-payeur</p>	<p>Santé et qualité de vie Équité et solidarité sociales Participation et engagement Accès au savoir Subsidiarité Partenariat et coopération intergouvernementale Prévention Production et consommation responsables Protection du patrimoine culturel</p>	<p>Efficacité économique Production et consommation responsables Prévention Pollueur-payeur Internalisation des coûts</p>
<p>Expliquez en quoi votre projet répond au(x) principe(s) de développement durable indiqué(s). (200 mots maximum)</p>		

Respect de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (pour les projets dans le secteur de la culture seulement).

Le gouvernement du Québec a joué un rôle majeur dans le processus ayant mené à l'adoption par l'UNESCO de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le 20 octobre 2005.

La Convention repose sur deux piliers. D'une part, elle reconnaît la double nature, à la fois économique et culturelle, des biens et services culturels et réaffirme le droit des gouvernements d'adopter des politiques et des mesures culturelles sur leur territoire. D'autre part, elle encourage la coopération internationale entre les parties à la Convention.

Cette convention reconnaît également le rôle fondamental joué par la société civile dans la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Le gouvernement du Québec souhaite ainsi encourager la participation de la société civile à la mise en œuvre de la Convention.

Indiquez en quoi votre projet contribue à l'un ou à plusieurs des principes suivants de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

- Protection et promotion des expressions culturelles :**
 - créer un environnement encourageant les individus et les groupes sociaux à créer, à diffuser et à distribuer leurs propres expressions culturelles et à y avoir accès;
 - protéger et préserver les expressions culturelles soumises à un risque d'extinction ou à une menace grave, ou qui nécessitent une sauvegarde urgente.
- Accès équitable :**
 - créer les conditions permettant aux cultures de s'épanouir et d'interagir librement de manière à s'enrichir mutuellement.
- Ouverture et équilibre :**
 - encourager le dialogue entre les cultures afin d'assurer des échanges culturels plus intenses et équilibrés dans le monde en faveur du respect interculturel et d'une culture de la paix;
 - stimuler l'interculturalité afin de développer l'interaction culturelle dans l'esprit de bâtir des passerelles entre les peuples.
- Égale dignité et respect des cultures :**
 - promouvoir le respect de la diversité des expressions culturelles et la prise de conscience de sa valeur sur les plans local, national et international.
- Développement durable :**
 - réaffirmer l'importance du lien entre culture et développement pour tous les pays, en particulier les pays en développement, et encourager les actions menées sur les plans national et international pour que soit reconnue la véritable valeur de ce lien.
- Solidarité et coopération internationales :**
 - renforcer la coopération et la solidarité internationales dans un esprit de partenariat afin, notamment, d'accroître les capacités des pays en développement de protéger et de promouvoir la diversité des expressions culturelles.

Expliquez. (200 mots maximum)

Expliquez en quoi la contribution du Ministère est essentielle à la réalisation du projet. (450 mots maximum)

5. DÉPÔT DU DOSSIER ET CLÔTURE DE L'APPEL À PROJETS

Vous pouvez joindre au présent formulaire et à la fiche-synthèse tout document jugé utile à l'analyse de votre projet.

Le dossier doit être transmis par courriel à l'adresse appelprojetsqc-mexique@mri.gouv.qc.ca au plus tard **le 11 octobre 2023, à 23 h 59**.

Tout dossier soumis après cette date ne sera pas considéré.

Pour toute question relative au dépôt du dossier de demande de financement ou au processus de sélection, communiquez avec appelprojetsqc-mexique@mri.gouv.qc.ca.

Jean-Gabriel Rouillier

Conseiller Mexique

Direction Amérique latine et Antilles

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

Téléphone : 418 649-2400, poste 57407